



# CONSULTATION DES CITOYENS - MARQUAGE DE LA ROUTE TESSIER

La Ville a souhaité consulter tous les citoyens afin de prendre une décision sur la configuration du marquage de la chaussée de la route Tessier. Deux options ont été proposées. Pour participer à la consultation, vous devez être un citoyen de la Ville et être âgé de seize (16) ans et plus.

## RÉSULTATS DU SONDAGE DU 10 AU 28 JUIN 2021

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

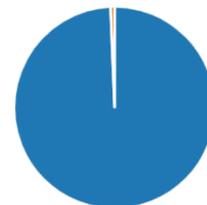
**155** Participants



Résidents **154**



Commerçant **1**



## Choix entre l'option 1 et l'option 2 pour la configuration du marquage de la chaussée de la route Tessier.



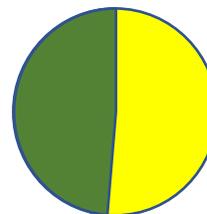
**77**

Option 1. Avec stationnement : bandes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée et avec possibilité de stationnement de durée limitée du côté est. Une réglementation limitant la durée du stationnement sera requise, le cas échéant;



**78**

Option 2. Sans stationnement: bandes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée, sans possibilité de stationnement;



## Résidents de la route Tessier

**15** participants (inclus dans le nombre total des 155 participants)

**11**

Option 1. Avec stationnement : bandes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée et avec possibilité de stationnement de durée limitée du côté est. Une réglementation limitant la durée du stationnement sera requise, le cas échéant;

**4**

Option 2. Sans stationnement: bandes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée, sans possibilité de stationnement;